

Le CHM national : son rôle pour la période 2012 – 2020

Situation du CHM Madagascar

Voahangy Raharimalala

Gestionnaire du CHM/CDB Madagascar

Cotonou, 23 avril 2012



Un sommaire des résultats depuis 2008



Résultats depuis 2008

1. Renforcement du CHM depuis 2008

- a) Elaboration de stratégie de CHM (document 2011) : (i) Etat des lieux des interventions par rapport à la CDB ; (ii) Programme de travail du CHM
- b) Mise en place d'un système de suivi des indicateurs des objectifs d'Aichi

2. Formations organisées

- a) Formation nationale (4 ressortissants de Comores)
- b) CHM de la Convention de Nairobi (Biodiversité marine et côtière)
- c) BCH (Institutions étatiques – centres de recherche)

3. Sensibilisation (ONE mais lié au CHM)

Guide d'EIE / prescriptions environnementales sectoriel, aires protégées

... (y compris en langue locale)



Problèmes rencontrés et solutions



Situation politique à Madagascar

CONTRAINTES

- a. Changement fréquent des responsables au sein du ministère
- b. Non synergie des interventions → REEM / Mise en place de système de suivi des indicateurs des objectifs d'Aichi
- c. Priorité des interventions → Mise en œuvre des conventions internationales non prioritaire mais selon les réunions internationales (indicateurs nationaux pour le plan stratégique 2011 – 2020 ; ratification impossible du protocole de Nagoya ; Non financement de la stratégie REDD ; blocage de financement GEF)



Situation politique à Madagascar

SOLUTION

- a. Un interlocuteur au niveau du point focal CDB (Convention internationale) – contact permanent et appui au point focal CDB
- b. Lier les interventions : ça prend du temps mais avec un résultat (cas du REEM – biodiversité marine et côtière) → intégrer les résultats dans le CHM
 - Etat et tendance des composantes de l'environnement
 - Les mesures législatives et institutionnelles
 - Les projets et programmes
- c. Informations continues sur le CHM



Mise à jour du CHM

CONTRAINTES

- a. Non contribution ou très rare
- b. Rétention d'informations

SOLUTION

- a. Approche par institution et encadrement
- b. Transmission par mail
- c. Dans la mesure du possible : référencement ou pageweb
- d. Utilisation du CHM pour les initiatives
- e. Priorisation des rubriques à mettre à jour : aires protégées (liste par le service concerné et chacun y rajoute les informations nécessaires)
- f. Recherche des informations sur internet (temps)
- g. Implication dans différents groupe de travail et initiatives régionales (Afrique et Océan) → intégrer les résultats dans CHM – forme de partenariat



Buts / objectifs pour 2020

Arrangement institutionnel



Objectifs et programme de travail

CHM : outil pour le suivi de la mise en œuvre de la CDB à Madagascar

- a. Implication du PFN CHM dans les groupes de travail et initiatives (ou transmission des informations via l'interlocuteur au niveau du PFN CDB)
- b. CHM : suivi de la mise en œuvre du plan stratégique 2011 – 2020 → intégrer les informations par objectifs (arranger plus tard après adoption des indicateurs nationaux)
- c. CHM en tant que référence pour le 5^e rapport : rechercher les informations à l'avance → 40% des informations
- d. Implication dans les CHM des autres protocoles de la CDB



Arrangement institutionnel

- a. PFN CDB – PFN des autres conventions internationales
- b. PFN CHM ONE avec interlocuteur au niveau du ministère de tutelle (PFN CDB)
- c. Plateforme pour le CHM (par thème de la CDB ; par catégorie d'intervention ; par projet) qui sera officialisé le moment opportun



Pérennisation

- a. Profiter des projets actuels pour le renforcement de capacité (utilisation du PTK)
- b. Financement actuel : renforcement du CHM (PFN Belgique) – prévu dans le cadre du GEF
- c. Projet d'atlas des lémuriens de Madagascar (financement à l'ONE en tant que point focal CHM)
- d. Autres : BCH
- e. Ponctuel : kit de sensibilisation – Recherche et CDB – Connaissances traditionnelles / pharmacopée – GSPC – SEP - partenariat avec les promoteurs au niveau des secteurs soucieux de la conservation de la biodiversité

